

## RESEAU 2016

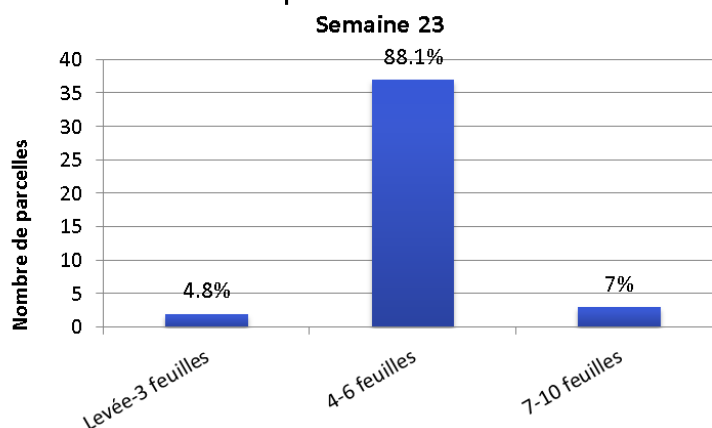
Pour la période du 2 juin au 7 juin (semaine 23), **42 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

## STADES DU MAÏS

**Toutes les parcelles sont levées.** Les parcelles les plus avancées sont aux stades 7-10 feuilles et les plus tardives sont au stade levée - 3 feuilles.

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 23*).

### Stade des parcelles de maïs observées



## PYRALES

### Chrysalidation

Le suivi de chrysalidation des larves de pyrale permet de prévoir l'émergence des papillons. Les chenilles hivernantes se transformant en nymphes aux mois de mai-juin, un suivi est réalisé sur deux sites (Saint-Genouph - 37 et Ouzouer-le-Marché - 41) depuis fin avril.

Cette semaine, le taux de chrysalidation est de :

- **0%** à Saint-Genouph (37)
- **0%** à Ouzouer-le-Marché (41)

Pas d'évolution des taux de chrysalidation par rapport à la semaine dernière. En règle générale, les premières chrysalides sont observées à partir d'un cumul de température de l'ordre de **230°j (base 10°C)** depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année. **Ce cumul n'a pas encore été atteint en région Centre** (Cf. Annexe). Toutefois, le cumul de température près de Tours est de 207°j. Il faudra encore **environ 150°j (base 10)**, soit environ 2/3 semaines pour que les nymphes donnent des adultes capables de se reproduire.

Les températures annoncées vont permettre l'évolution de la chrysalidation.



Chenille de pyrale avant chrysalidation

## Suivi des vols

Les premières informations seront fournies dès la semaine prochaine (14 juin) pour la zone Sud Loire et dès le 21 juin pour la zone Nord Loire.

Toutefois, **3 individus** ont été capturés dans le 18 et 37 parmi les 9 pièges déjà mis en place. Des attaques de pyrales adultes sont signalées dans la Vienne (2% des plantes attaquées).

## Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément du suivi de chrysalidation et du relevé des piégeages (cf. Annexe *Sommes de températures (base 10 depuis 01/01/2016)*).

La somme de températures (en base 10°C) observée en région Centre se maintient en dessous des normales trentenaires (i.e. la médiane, courbe verte). On observe les écarts à la médiane suivants :

- - 58 / -56°C.jours en moyenne pour les départements 37 et 45.
- - 87°C.jours pour le 36.
- - 88°C.jours pour le 18.
- - 62°C.jours pour le 41.
- - 39°C jours pour le 28

Au niveau régional, le retard moyen par rapport à la médiane est de 65°C soit 10 jours environ, ou un **cumul de 190°j** (base 10).

Les températures sont un facteur influant le développement nymphal des larves de pyrale. Elles sont très en-dessous des normales de saison et les prévisions indiquent un réchauffement des températures pour la semaine à venir.

## LIMACES

### Contexte d'observation

**De la levée au stade 6 feuilles**, les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées. Des traces de mucus sont laissées sur la plante ou sur le sol.

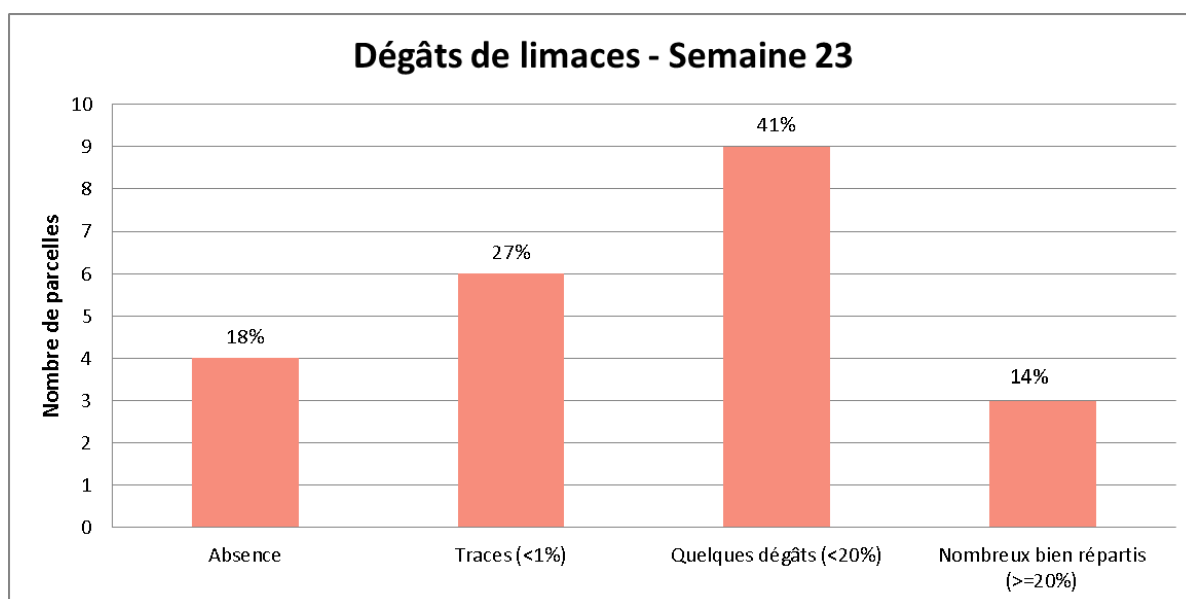
### Etat général

Cette semaine, des attaques ont été observées dans **18 parcelles** sur les 22 observées.

**Une stabilisation du nombre de dégâts signalés** par rapport à la semaine précédente malgré la pression très forte de cette année.



Source Photos : ARVALIS – Institut du végétal

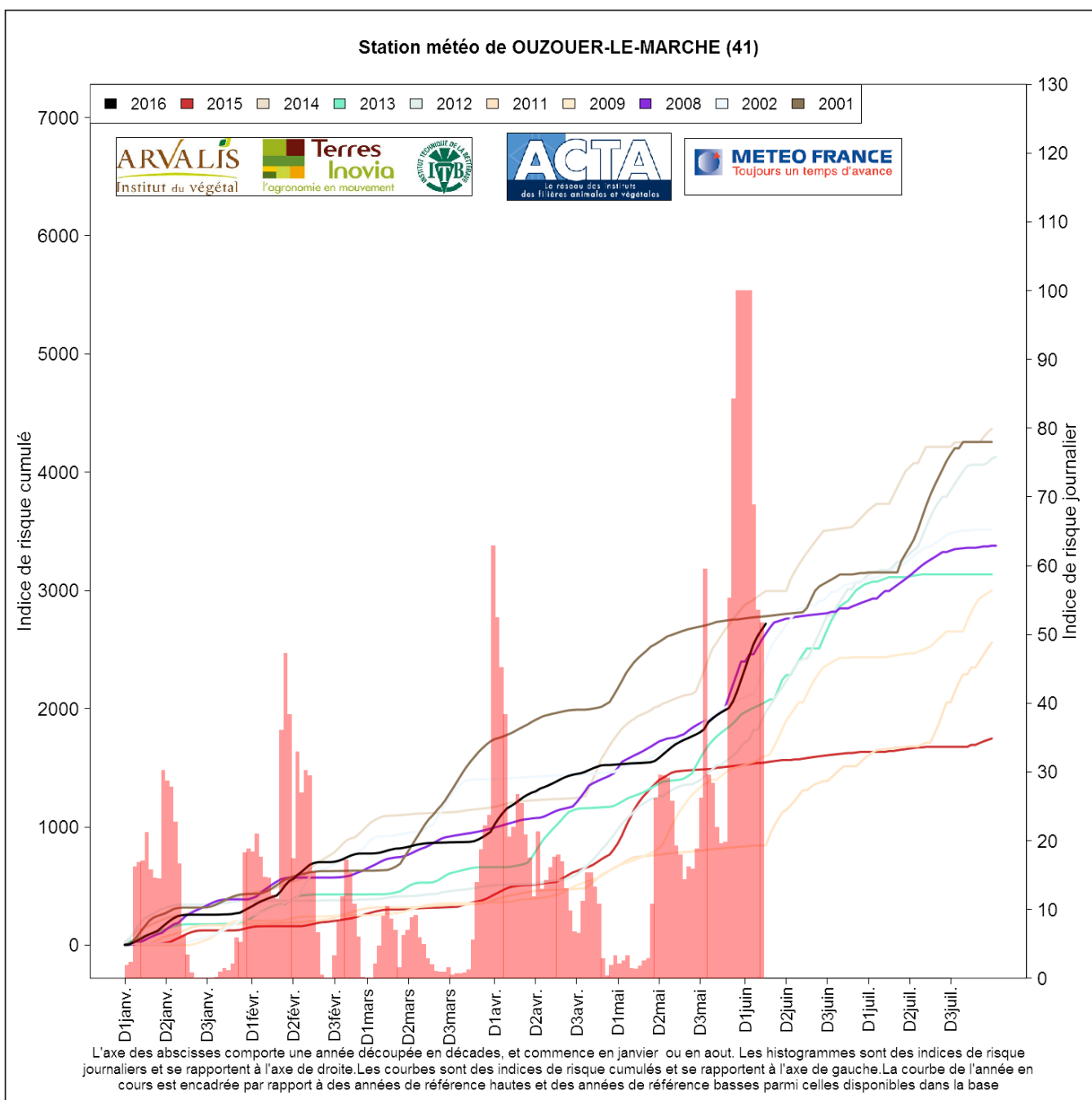


## Prévisions

Niveau de risque :  
 Levée – 5/6 feuilles 

Les informations du modèle limace de l'ACTA nous montrent un niveau de **risque élevé** pour la campagne en cours (graphique ci-après). L'indice de risque a augmenté de manière constante suite à la pluviométrie et aux températures clémentes de ces dernières semaines (courbe noire), facteur favorable au développement des limaces et donc au risque de nuisibilité de celles-ci. Cette courbe de risque est relativement haute (actuellement comparable à 2001)

Le **risque Limaces devrait se maintenir** dans les jours à venir au vu des conditions humides annoncées dans la région.



## PUCERONS

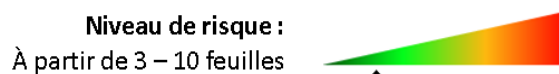
### *Metopolophium dirrhodum* :

Pas de signalement de l'espèce.



### *Sitobion avenae* :

Sur 17 parcelles observées, 3 signalent des pucerons *Sitobion*. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**






### *Rhopalosiphum padi* :

Pas de signalement de l'espèce.



## Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirrhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle <b>Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées.</b> Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante</li> <li>• Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante</li> <li>• Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante</li> <li>• Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante</li> </ul> <p><b>Observez la face inférieure des feuilles</b></p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirrhodum</i> essentiellement par la <b>couleur noire de ses cornicules.</b></p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une <b>zone rougeâtre</b> foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

Crédits photos : AGPM

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

## GEOMYSE

Des attaques de Géomyse (*Geomyza tripunctata*) sont signalées sur maïs en Indre-et-Loire (Source Végam/Agrial), Loir-et-Cher et Eure-et-Loir et dans le Loiret (quelques dégâts <20%).



L'adulte est une petite mouche presque entièrement noire de 3.5 mm de long. La larve est longue de 6 mm environ au dernier stade de son développement. Ce sont les larves écloses qui provoquent les dégâts sur le maïs, entre la levée et le stade 4-5 feuilles. Après s'être introduites dans les jeunes pousses, entre le coléoptile et la première feuille, elles creusent des galeries à destination du bourgeon terminal. En terme de symptômes, on observe tout d'abord le dessèchement de la feuille centrale sur des plantules de 3 feuilles. Puis, ce dessèchement gagne les autres feuilles.

Le symptôme le plus caractéristique est l'épaississement du collet de la plantule qui lui donne un aspect « plant de poireau ». Il n'y a aucune solution curative contre la géomyse.

### Cycle de développement

Les adultes émergent lorsque la température moyenne au niveau du sol est de 10°C. La ponte a lieu en mai - juin. Les œufs sont déposés individuellement à la base des plantules de maïs. Le seuil de développement des larves est de 6 à 7°C. Elles se transforment en pupes en juillet, à l'intérieur des tissus attaqués. Il y a 2 générations par an. Ces adultes de deuxième génération pondent en août-septembre sur le ray-grass.



A : Les dégâts de géomyze sur maïs s'observent souvent sur des séquences de plusieurs plantes consécutives.

B: Le gonflement du collet (à droite) est un symptôme caractéristique d'une plante attaquée par la géomyze (à gauche : plante saine).



## AUTRES OBSERVATIONS

**Stabilisation** des dégâts d'**oiseaux** dans 4 parcelles sur 13 observées dans le 28, 36 et 45. Les dégâts sont de faible intensité (1%).

**Petites altises détectées** dans 2 parcelles du 37 (traces de présence à nombreux dégâts par zone).

**Quelques dégâts de tipules** (traces de présence 1%) observés dans 1 parcelle du 45.

**Quelques dégâts de taupins** (traces de présence 1%) observés dans 1 parcelle du 45.

**2 Sésamies ont été capturées dans la Vienne. (Pièges à phéromones).**

**Niveau de risque :**

Levée – 5/6 feuilles



**Prochain message : le mardi 14 juin 2016.**



Abonnez-vous **gratuitement**  
aux BSV de la région Centre  
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

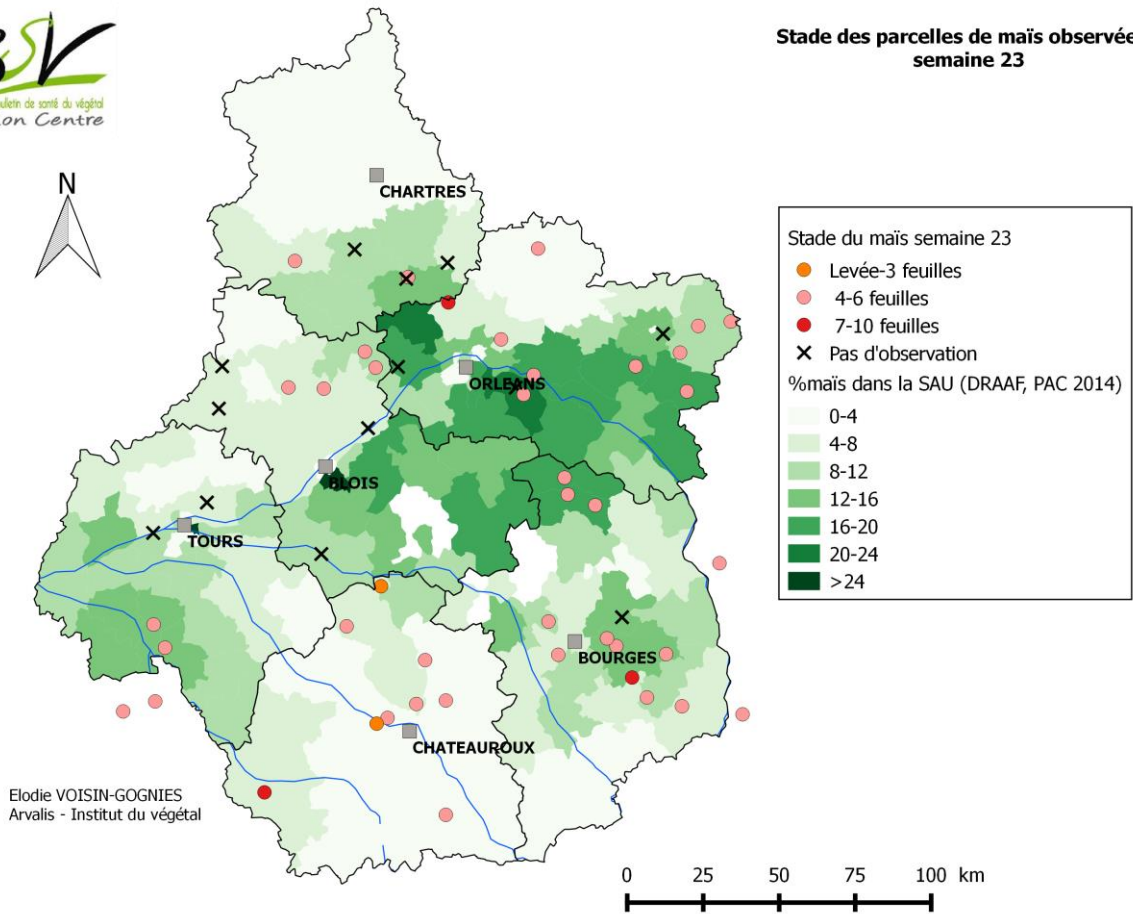
Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

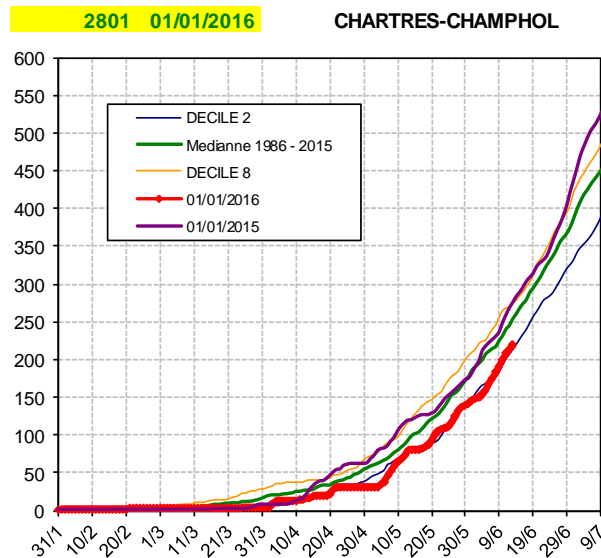
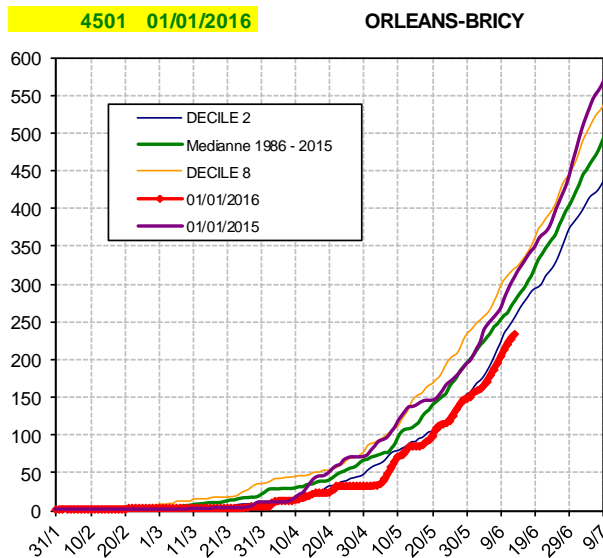
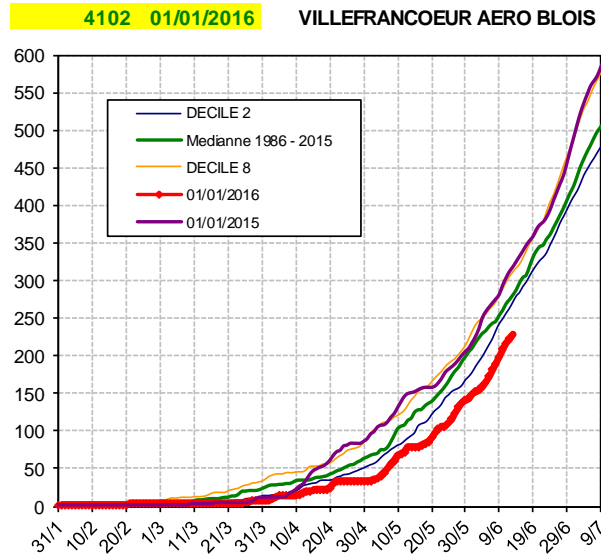
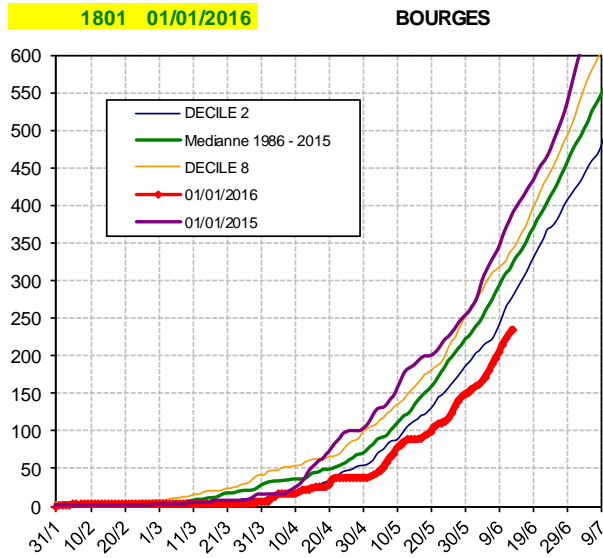
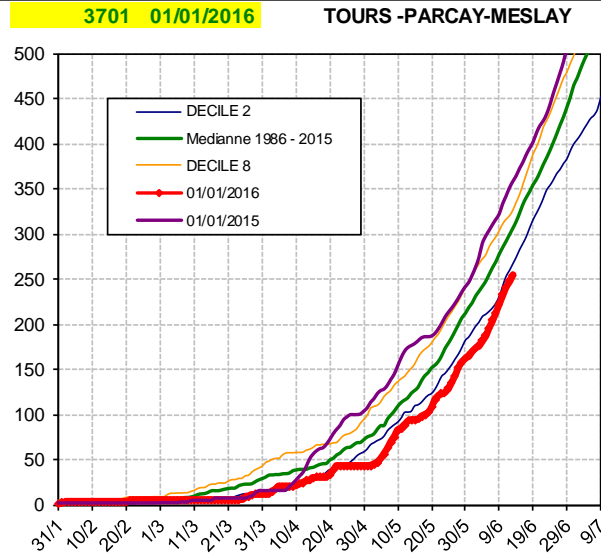
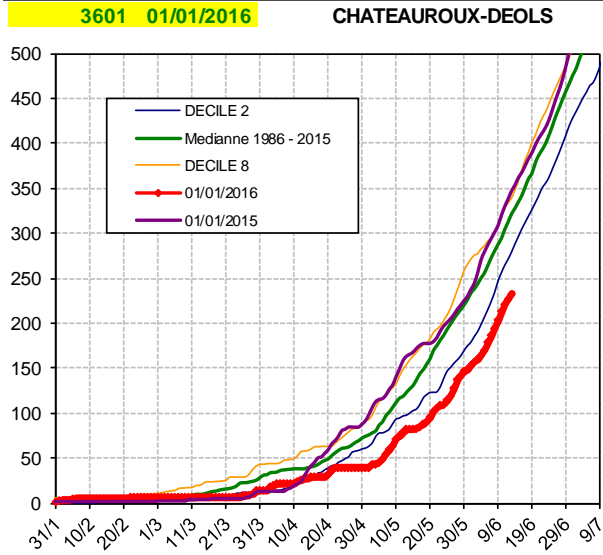


# Annexes

## STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 23



# SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2016)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.



## Les abeilles butinent, protégeons-les !



### **Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

*Source : DGAL-SDQPV – avril 2015*